

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2026/29

## Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 00

Procurations : 03

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle de Bussière-Galant, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17 février 2026

TITULAIRES PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, Mme JACQUEMENT Eliane, M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian (procuration de M. LE GOFF Jean), Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie (procuration de M. GOUDIER Jean-Louis), M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane, M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. BARRY Jacques, M. DARGENTOLLE Georges, M. DELOMENIE Bernard, M. CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie, M. DOGNON Jean-Bernard.

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme LACOURARIE Bernadette

EXCUSES : M. BONNAT Christian, M. GOUDIER Jean-Louis, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. LE GOFF Jean, M. GARNICHE Roland, M. MARCELLAUD Didier, Mme CHEYRONNAUD Céline, Mme HILAIRE-GENIN Karine.

SECRETARE : M. BARRY Jacques

**Objet : Versement d'une subvention d'équilibre du budget principal 2026 au budget annexe « Activités commerciales » 2026**

## **Exposé :**

Lors de la préparation du budget primitif 2026 de la communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus, la prévision d'un versement de subvention du budget principal au budget annexe « Activités commerciales » a été prévu pour permettre de l'équilibrer.

Le montant de cette subvention d'équilibre a été fixé à 23 254,77 € par le conseil communautaire, dans le cadre du vote du budget principal 2026.

## **Délibération :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles L.2221-1 et L.2221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la nomenclature M57,

**Considérant** la nécessité d'équilibrer le budget annexe « Activités commerciales » 2026 en section de fonctionnement,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal 2026 au budget annexe « Activités commerciales » 2026 pour un montant de 23 254,77 €,
- **précise** que cette subvention s'inscrira au compte 757361 du budget annexe « Activités commerciales » et au compte 65736211 du budget principal,
- **autorise** le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture

le :

Publié ou notifié

le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 24 février 2026.

Le Président  
Emmanuel DEXET

Accusé de réception en préfecture  
0506-20260224-D2026-29-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2026